

Communiqué de presse

Évry, le 2 avril 2010

Pistes pédestres et cyclables : le Conseil général de l'Essonne s'engage pour les circulations douces

Michel Berson, Président du Conseil général de l'Essonne, et les fédérations des usagers des modes doux signeront, le 10 avril 2010 à 9h00, la Charte Départementale des Circulations Douces.

Fruit d'un partenariat entre le Conseil général de l'Essonne et les fédérations, cette Charte a pour objectif de promouvoir les circulations douces par la mise en œuvre d'itinéraires continus, confortables et lisibles, ainsi que de garantir la sécurité de tous les usagers sur les routes départementales.

Elle s'inscrit dans le prolongement du Schéma départemental des circulations douces qui prévoit la création d'un réseau 35 itinéraires totalisant 427 km. En cinq ans, plus de 60 km d'itinéraires de circulations douces ont déjà été aménagés pour un investissement de plus de 14 M €.

Cette charte constitue un document de référence pour toutes les collectivités essonniennes qui souhaitent créer des itinéraires de circulations douces, que ce soit dans le cadre de schémas directeurs locaux ou de plans locaux de déplacements.

Pour Gérard Funès, Vice-président du Conseil général, qui est à l'initiative de cette Charte, "les modes doux représentent aujourd'hui un véritable potentiel dans la recherche d'une alternative à l'usage de l'automobile. Au regard des engagements pris, le Conseil général se devait de faciliter les déplacements de tous les Essonniens et de participer à l'évolution de la mobilité afin de favoriser un développement durable et solidaire du territoire départemental".

À la demande de la Fédération pour les Circulations Douces en Essonne, le Conseil général a décidé de créer un comité de suivi de la Charte, et organisera une campagne de sensibilisation et d'information auprès des collectivités essonniennes afin d'encourager la réalisation de nouveaux itinéraires dédiés aux modes doux.

Cette cérémonie officielle de signature de la Charte sera également l'occasion d'inaugurer le Chemin Beauce-Gâtinais qui traverse les communes de Maisse et Milly-la Forêt.

Contact : Mélanie DUCLOS
Téléphone : 01 60 91 91 20
Portable : 06 83 98 26 65
Télécopie : 01 60 91 91 24
E-mail : mduclos@cg91.fr

